

7^{ème} Rallye national de l'Épine Mont du Chat Avant pays savoyard Le 27 et 28 septembre 2025



asac de
SAVOIE



Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route aux cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, qui ne doivent en aucun cas être des essais de vitesse. Il convient de respecter les riverains, et particulièrement lors des traversées de village. L'avenir de nos rallyes en dépend.

Des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire à la FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **lundi 11 aout**

Ouverture des engagements : **lundi 11 août**

Clôture des engagements : **lundi 15 septembre 2025**

Parution du carnet d'itinéraire : **jeudi 18 septembre 2025**.....

Dates et heures des reconnaissances : samedi 20, dimanche 21 et vendredi 26 septembre 2025 de 8h30 à 18h30

Pré-vérifications administratives : samedi 20, dimanche 21 septembre 2025 de 8h00 à 12h00, restaurant La Table des Alpes, 100 rue de la Briquerie, 73290 La Motte Servolex et vendredi 26 septembre 2025 de 8h00 à 12h00, Restaurant le 60 Chrono. Lors de ces pré-vérifications administratives, plaques et autocollants de rallye, feuille de pointage et autocollants recos, et 1 autocollant "pass assistance", seront remis aux équipages, ainsi qu'une balise GPS contre un chèque de caution de 200€ (voir article 4.9)

Vérifications administratives le : samedi 27 septembre 2025 de 7h30h à 12h30, Restaurant Le 60 Chrono, 1016 avenue de la Houille blanche 73000 Chambéry

Vérifications techniques le : samedi 27 septembre de 7h45 à 12h45, Restaurant le 60 Chrono

Heure de mise en place du parc de départ : samedi 27 septembre à partir de 8h00 – Parking STEFF, et parkings autour du restaurant Le 60 Chrono.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 27 septembre à 11h, Restaurant Le 60 Chrono

Publication des équipages admis au départ : samedi 27 septembre à 13h, Restaurant Le 60 Chrono.

Publication des heures et ordres de départ : samedi 27 septembre à 13h, Restaurant Le 60 Chrono.

Briefing des pilotes prioritaires le : affichage au Restaurant le 60 Chrono le samedi 27 septembre à 13h

Départ de : Parking STEFF, samedi 27 septembre à 14h30 (1^{ère} voiture VHRS)

Arrivée de la 1^{ère} étape : samedi 27 septembre à 16h52

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape : samedi 27 septembre à 19h00

Départ de la 2^{ème} étape : dimanche 28 novembre à 8h00 (1^{ère} voiture VHRS)

Arrivée à : Parking STEFF, dimanche 28 septembre à 15h00 (1^{ère} voiture VHRS)

Vérifications finales : dimanche 28 septembre, Garage Renault Chalansonnet, La Motte Servolex, **taux horaire 60€**

Publication des résultats du rallye le : dimanche 28 septembre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Restaurant Le 60 Chrono

Remise des prix le : dimanche 28 septembre sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE organise le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD, les samedi 27 et dimanche 28 septembre 2025i en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le **10/072025** sous le numéro **22** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **YY** en date du **JJ/MM/2025**.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF – ASAC de SAVOIE

Président : Michel BONFILS - 06 11 95 13 79 (à contacter en priorité)

Secrétariat du Rallye, Adresse : 340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Leysse

Contact : contact@asac-savoie.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE – TEAM 73

Président : Anthony MARIANI – 06 59 69 41 95

Team 73, maison des associations, 201 avenue Saint Exupéry 73290 La Motte Servolex

Contact : contact.team73rallye@gmail.com

Permanence du Rallye : Restaurant La Briquerie, samedi 20 et dimanche 21 septembre de 8h à 12h et Restaurant le 60 Chrono, samedi 27 septembre à partir de 7h45 (début des vérifications administratives) jusqu'à la fin du rallye.

Tableau d'affichage officiel : Restaurant le 60 Chrono

1.1P. OFFICIELS

OFFICIELS, PC COURSE et ES (nom - licence (tel))	
Président du collège des commissaires sportifs	ANSELMO Bastien - 192806 (06 14 74 14 49)
Commissaires sportifs	MAILLET Jean Paul - 363052 (06 44 28 79 66) DEMARD Roland - 14035 (06 03 47 63 08) <i>secrétaire du collège : Manon MARIANI</i>
Directeur de course	Thierry FABRE - 086560 (06 09 23 35 66) <i>Nouveaux départ: Franck Bellet</i> <i>VHC VHRS : Didier Rossignol</i>
Directeurs de course adjoints au PC, chargé des ES	ES 1/3 /6 - Didier ROSSIGNOL - 11521 (06 76 11 47 25) ES 2/5/8 - Franck BELLET - 43174 (06 12 85 91 80) ES 4/7 - Arnaud BERTACCHINI - 134194 (06 15 77 94 75)
Directeurs de course délégués aux ES	ES 1/3 /6 - Jean Philippe VAILLY - 217250 (06 21 56 42 12) ES 2/5/8 - Pierre Alain COLOMB - 153833 (06 33 17 93 06) ES 4/7 - Maxime LUSSIANA - 233332 (06 73 56 52 73)
Directeurs de course adjoints délégués aux ES	ES 1/3 /6 - Boris BURLERAUX - 168907 (06 71 21 75 70) ES 2/5/8 - Vincent MIGUET - 307543 (06 13 36 60 05) ES 4/7 - Olivier EHRSAM - 244194 (06 73 98 34 85)
Chargés des relations concurrents	Adrien AGIER - 324027 (06 70 32 37 93) Pauline DEVEVEY - 361002 (06 95 88 19 92) stagiaire Morgane HAUSCARRIAGUE - 335314 (07 83 68 65 31)
Commissaires techniques	Resp. des CT : « PRUNELLE VICKIE » - 233751 (06 21 17 84 55) vhc vhrs : Jean Claude CARRE - 13049 (06 13 07 24 25) Bernard CASSET - 056047 (06 30 10 27 30) Yannick BOSSEAU - 223616 (06 79 71 09 46) Jean Marc RANCON - 14085 (07 71 80 28 47) Anthony GABLIN - 340006 (07 82 23 16 80) stagiaire
Juges de fait	--- en cours de nomination, sera précisé par un additif
Médecin coordinateur au PC	Jean Noel LONGHI - 363052 (06 73 56 52 73)
Chronométrateurs	ES 1/3 /6 : Yvan GAGNAIRE - 37680 (06 73 35 51 73) --- encours de nomination ES 2/5/8 : Sabrina BELLET - 354100 (06 12 53 31 75) --- encours de nomination ES 4/7 : Laurence CHOLET PARPILLON - 322971 (06 08 55 42 08) --- encours de nomination
Responsable des commissaires	Jocelyne MUGNIER - 023843 (06 78 74 98 53)
Géolocalisation	CHRONODIUM (06 75 33 59 14)
Chronométrage / classement	
Resp. des vérifications administratives	Team 73, Elodie VIDAL (06 09 59 43 76)
Organisateur technique	Team 73, Anthony MARIANI (06 59 69 41 95)
Responsable des communications	Team 73, JLD comm'
Speaker	Phillipe GAVARD
Relation avec la presse	Jean Luc Bourgeois - 345671 (06 46 48 69 79)

VEHICULES OFFICIELS et ORGANISATION

Voiture Tricolore <small>(tous licenciés et 1*Dir Course minimum)</small> Subaru / Suzuki ?	chauffeur TEAM73 Denis CADIER - 184135 (06 32 21 11 87)
Voiture autorité - Org. Technique <small>(tous licenciés et Com C pour validation)</small> Subaru / Suzuki ?	Anthony MARIANI -182243 (pratiquant)(06 59 69 41 95) Michel BONFILS - 001490 (com C) (06 11 95 13 79)
Observateur Subaru / Suzuki ?	DESHAYES Jean Luc (conducteur) DESHAYES Catherine Lic. 220855 (06 82 99 09 89)
Juge de fait Subaru / Suzuki ?	chauffeur TEAM73 --
Voiture Info spectateurs sécurité Subaru perso CT 476 QW	Mickael COMBE - 36941 (com B) (06 74 95 36 48) Marylène OUARAB - 262962 (com C) (06 76 26 85 41)
.000 A : Relais ORTF <i>Véhicule immat</i> .000B : Massif de l'Epine <i>véhicule immat</i> .000C : Mont Tournier - La Crusille <i>véhicule immat</i> (retour au départ de son ES)	chauffeur TEAM73 --- encours de nomination chauffeur TEAM73 --- encours de nomination chauffeur TEAM73 Pascal COLOMBAT - 2028 (06 83 40 11 38)
.00 <i>véhicule immat</i>	chauffeur TEAM73 Stan MIGUET - 26391 (06 13 36 60 05)
.0 VHRS Subaru / Suzuki	chauffeur TEAM73 Jocelyne MUGNIER - 023843 (06 78 74 98 53)
.0 VHC <i>véhicule immat</i>	Benoit BERNAZ - 332001 (06 31 64 87 69) JF BARRET-BOISBERTRAND - 2025 (06 71 91 60 86)
.0 moderne <i>véhicule immat</i>	Frederic GONIN - 300144 (06 25 48 61 48) MACHETTO Mick - 2081 (06 14 90 26 39)
Voiture sécurité /damier <small>(boucle 3)</small> <i>véhicule immat</i> <small>(ne coller les autocollants damier que pour le 3ème tour)</small>	chauffeur TEAM73 Denis MOCELLIN - 3310 (06 62 58 52 07)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD compte pour la coupe de France des rallyes 2026 coefficient 3, le championnat de la ligue Rhône Alpes 2025 et le Challenge Gérard Bertrand (Interne Asac Savoie).

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2025

Les équipages régulièrement engagés pourront voir leur heure de convocation sur le site de l'ASAC Savoie, <https://asac-savoie.fr>. Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

1.3.1P. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la récupération des plaques et autocollants rallye, feuille de pointage recos. (Cf § 3.1.10P). Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives auront lieu au restaurant Le 60 Chrono, samedi 27 septembre 2025 de 7h30 à 12h30, et les vérifications techniques à côté du restaurant Le 60 Chrono, de 7h45 à 12h45. Lors des vérifications administratives ne seront demandés que les originaux des permis et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors).

Les vérifications finales auront lieu au Garage Renault Chalansonnet, La Motte Servolex. Le taux horaire de la main d'œuvre sera de 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes 2025

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD doit en faire la demande en ligne, sur le site internet de l'ASAC Savoie, avant le lundi 15 septembre 2025.

Après la clôture des engagements, aucun changement de groupe ni de classe de la voiture déclarée dans l'engagement en ligne ne sera accepté. Jusqu'aux vérifications, le concurrent pourra toutefois changer de véhicule engagé par un autre de même groupe et classe.

Paiement uniquement en ligne par CB, pas de chèque ni espèces.

Le paiement des droits d'inscription officialisera automatiquement l'engagement du concurrent.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'engagement (tout dossier incomplet sera refusé):

- Photocopie du permis de conduire,
- Photocopie de la licence en cours de validité
- Photocopie de la 1ere page du passeport technique et de la fiche d'homologation

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, rallye moderne, VHC et VHRS confondus, dont maximum 20 VHRS.

Lors des pré- vérifs administratives, l'organisateur remettra à l'équipage plaques et autocollants rallye, feuille de pointage et autocollants recos, et 1 autocollant pass "assistance".

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 420 € + 50€ de frais de géolocalisation soit 470€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 840 € + 50€ de frais de géolocalisation, soit 890€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si le montant des droits d'engagement est réglé.

3.1.13P. En cas de forfait, la réglementation prévue dans les "Prescriptions Générales de la FFSA" sera appliquée. Après la date de clôture, le montant de la géolocalisation ne sera pas remboursé.

3.3P. Ordre de départ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les départs seront donnés dans l'ordre suivant : concurrents VHRS, concurrents VHC, concurrents moderne.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans les parcs d'assistance, parking P2 et P3, Savoieexpo, rue du bon vent, Chambéry et interdite sur le reste du parcours. Celui-ci sera ouvert à partir de vendredi 26 septembre 15h00.

En dehors du parc d'assistance, toute intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

Il ne sera délivré qu'un seul "pass assistance" par véhicule engagé. Seul un véhicule muni de ce pass, collé sur le pare-brise, sera autorisé à rentrer dans le parc d'assistance. Des vigiles assureront le respect de cette consigne, et de nombreux parkings sont présents à côté du parc d'assistance.

Une surface de 60m2 sera attribuée à chaque concurrent, tout m2 supplémentaire fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'organisateur, tout comme les regroupements entre équipages. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout m2 supplémentaire ou regroupement entre équipages si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable.

4.3.1.4P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- **En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - 2^{ème} infraction : disqualification

4.9P. GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité, les voitures seront équipées d'un système de géolocalisation **lors des reconnaissances et pendant le rallye**. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des pré-vérifications administratives.

Une caution d'un montant de 200€ sera demandée, uniquement par chèque à l'ordre de Chronodium. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation. L'équipage est responsable du système de géolocalisation pendant la durée du rallye.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ÉPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD représente un parcours de 234.838 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 93.441. km.

Les épreuves spéciales sont : Relais ORTF, ES 1/3/6 (9.815 km)

Massif de l'Épine, ES 2/5/8 (14.164 km)

Mont Tournier – La Crusille, ES 4/7 (10,752 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne seront autorisées que le samedi 20, dimanche 21 septembre et vendredi 26 septembre 2025 de 8h30 à 18h30. Des contrôles seront effectués.

Le Road Book sera téléchargeable à partir du 18 septembre 2025 sur les sites de l'organisation. Les permis de conduire et licences seront à présenter lors des pré vérifications administratives. Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

6.4.7P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

Les pénalités prévues à l'article 6.4.1 seront notamment appliquées.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde.

7.5.17.3P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA des rallyes 2025

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en numéraire (chèque ou espèce)

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- Une coupe par personne pour tous les équipages féminins.

Les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Toutes les infos sur le
7^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'EPINE MONT DU CHAT - AVANT PAYS SAVOYARD
sont à retrouver sur

www.asac-savoie.fr ou www.Team73rallye.com